Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, Rue d'Angleterre

CONDITIONS : Par la Poste, Un An ... 20 francs. — Six Mois ... 10 —. — Trois Mois ... 5 —. — Départements non-limitrophes et Etranger, Port en sus

PUBLICITÉ : Annonces ... la ligne »,40. — Réclames ... »,75. — Faits-divers ... 1,50. — Locale ... 2,»

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LE GÉNÉRAL VOYRON

Paris. — Le général Voyron est nommé membre du conseil supérieur de la guerre en remplacement du général Kessler mis au cadre de réserve.

OUVRIERS DES PORTS

Paris. — Les députés du groupe des ports ont eu, samedi après-midi, une entrevue avec le ministre de la marine.

M. Guieysse a exposé les vœux des ouvriers des arsenaux, particulièrement sur le travail à la tâche et sur les crédits affectés au relèvement des salaires.

M. de Lanessan a écouté avec la plus grande attention les explications présentées sur ces divers points par les députés des ports et les a, à son tour, mis au courant de toutes les mesures prises ou mises à l'étude pour améliorer la situation du personnel des arsenaux.

MM. BAUDIN ET DOUMER

Paris. — On lit dans *La Presse* :

« On nous affirme d'une source autorisée que M. Doumer, Gouverneur-général de l'Indo-Chine, serait prochainement rappelé en France.

Le Gouvernement aurait fait accepter son rappel qui serait présenté comme motivé par des raisons de santé.

M. Waldeck-Rousseau se serait engagé en revanche à ne pas combattre la candidature de M. Doumer qui rêve toujours de rentrer dans la politique.

Le remplaçant de M. Doumer ne serait autre que M. Baudin.

On aurait pensé pour le poste de ministre des Travaux publics à M. Aimond, député de Seine-et-Oise.

L'honorable en question aurait déjà été pressenti et aurait accepté.

Ces diverses informations ont été tenues dans le plus grand secret et leur divulgation étonnera bien le ministère d'autant plus que les compétiteurs à la succession de M. Baudin ne manqueront pas mais nous n'avions pas les mêmes raisons que M. Waldeck de garder le secret sur les nouvelles qui très prochainement sans doute seront confirmées.

En attendant, nous les donnons sous réserves, bien entendu.

LE BROUILLARD A LONDRES

Londres. — Le brouillard est devenu plus épais que jamais et la confusion qui en résulte est indescriptible ; il est absolument impossible de voir à deux pas devant soi ; les rues sont désertes. La circulation est, pour ainsi dire, suspendue.

Une collision a eu lieu à Brixton-station entre deux trains de banlieue : le choc n'a pas été violent à cause de la vitesse relativement faible ; toutefois 17 personnes ont été plus ou moins contusionnées.

PETIT CALENDRIER

Dimanche 17. — XXVe après la Pentecôte. — Octave de la Dédicace de toutes les églises de France. — [illegible] — Ador.. Ramillies ; Saint-Souplet ; Toufflers ; Vieux-Condé.

Soleil : lever 7 h. 13, coucher 4 h. 17. — Lune : lever 11 h. 48 m., coucher 9 h. 46 s.

Lundi 18. — La Dédicace des Basiliques de Saint-Pierre et Saint-Paul. — Ador.. Clary (ador. noct.) ; Bousignies.

Soleil : lever 7 h. 14, coucher 4 h. 16. — Lune : lever 12 h. 12 m., coucher 10 h. 51 s.

NOS AMIS DÉFUNTS

A Bailleul. — Madame Baelde-Dewinter, pieusement décédée samedi matin, munie des sacrements. Funérailles mardi à dix heures.

Miséricordieux Jésus, donnez lui le repos éternel.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des Catholiques A LILLE

L'Adresse au Saint-Père

Voici le texte de l'Adresse envoyée au Saint-Père par les membres de l'Assemblée des Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais :

Très Saint Père,

Prosternés à vos pieds, les Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, réunis, comme chaque année, en Congrès régional, considèrent comme le premier et le plus doux de leurs devoirs, à l'ouverture de leurs séances, de venir présenter à Votre Sainteté l'hommage de leur plus profonde vénération et de l'entière soumission qui Lui est due, comme au Pontife suprême, au pasteur de leurs âmes, et au docteur infaillible de la vérité dans l'Eglise.

C'est pourquoi, Très Saint Père, nous inspirant non seulement des doctrines et des définitions, mais encore des directions et volontés du Siège apostolique, nous nous faisons une règle de prendre pour base de nos délibérations et de nos résolutions, les enseignements contenus dans vos lumineuses Encycliques, soit les anciennes, soit les plus récentes, telles que la Lettre mémorable *Graves de communi*, du mois de janvier dernier. Ainsi par dessus tout, nous efforcerons-nous sous la conduite de nos pasteurs, de rapprocher entre elles toutes les classes et conditions de la société dans un même lien de justice et de charité chrétiennes, afin de leur procurer cette paix intérieure et extérieure de laquelle dépend la prospérité et la stabilité que nous demandons à Dieu pour le relèvement de notre Patrie.

Dans ces sentiments, nous avons lu avec un profond soulagement et accueilli avec une reconnaissance émue la Lettre si ferme et si sage que Votre Sainteté a adressée, le 23 décembre dernier, à Son Eminence le cardinal Archevêque de Paris, au sujet des disposition législatives que le Parlement français élaborait alors contre les règles, les droits, les biens et l'existence même des Congrégations religieuses. Et, à cette heure où la loi de leur dispersion, de leur expulsion, ou de leur assujetissement à des conditions oppressives est appliquée avec une impitoyable rigueur, nous n'omettons rien, Très Saint Père, pour proclamer leurs services, adoucir leur sort, sauvegarder leurs œuvres, et par tous les moyens légaux éclairer l'opinion et donner au pays des législateurs et des gouvernants qui reconnaissent l'injustice et réparent le malheur d'une loi plus funeste encore aux intérêts de l'Etat qu'à ceux de la Sainte Eglise.

Très Saint Père, notre cœur, qui est proche du vôtre dans ces jours de deuil, saigne de la profonde blessure faite par ces événements à votre amour de Père pour cette fille aimée, que vous aviez entourée de vos prédilections et que vous aimiez à nommer « la très noble nation Française ».

Nous comprenons que le devoir de tous les Catholiques est de parer au péril de la voir s'éloigner des traditions de foi, de générosité et d'honneur qui lui ont valu ce titre enviable ; nous voulons travailler à leur réunion de plus en plus étroite en vue d'une action commune pour le maintien de ces traditions et pour la défense de tous les droits violés ou menacés.

C'est sur cette œuvre, Très Saint Père, et sur toutes celles qui feront l'objet de notre réunion, c'est sur ce service urgent de la cause de notre Eglise et de notre pays que nous appellons et implorons votre Bénédiction.

Daignez nous l'accorder, et agréer les vœux que nous formons devant Dieu pour la conservation de vos précieux jours, avec l'hommage renouvelé du profond respect et de la parfaite obéissance dans lesquels nous sommes Très Saint Père,

De Votre Sainteté
Les fils les plus dévoués et reconnaissants.

Séances de samedi

Nous voici à la dernière journée du Congrès. Pendant toute cette semaine les diverses sections ont étudié, revu ensemble les multiples questions qui s'imposent de nos jours à l'attention des catholiques : elles ont parcouru tout le cycle des œuvres de foi et de prière, des œuvres charitables et sociales sur lesquelles peut s'exercer toute initiative généreuse. Le champ est vaste, les plantations sont diverses et toutes sont nécessaires. Qui suscitera les ouvriers pour cultiver ce champ, qui indiquera ce qui convient le mieux à chaque région, qui excitera leur zèle et ranimera leur courage ?

C'est la tâche d'un groupement central qui s'appelle le Comité d'action catholique, rayonnant à travers tout le département pour former dans chaque arrondissement, chaque canton, chaque commune un comité semblable à lui-même qui, dans chacun de ces centres locaux, s'occupera de promouvoir, de fonder ou de soutenir toutes les œuvres catholiques.

Déjà l'année dernière et les années précédentes il a été longuement question de cette institution nécessaire, des plans d'étude et d'action ont été tracés, même on s'est mis à l'œuvre, mais soit fatigue, soit difficultés trop grandes il reste peu de chose des grands projets qu'on avait faits.

A Dunkerque, le Comité d'action catholique fonctionne au chef-lieu et dans tous les cantons, sauf un ; il faut maintenant atteindre les communes ; partout ailleurs il n'y a rien ou presque rien. Quelques essais, des tentatives timides et qui sont restées isolées.

Bref, c'est une œuvre à reprendre parce qu'elle s'impose.

Le comité d'action catholique, tel que l'entend la commission est plus facile à créer qu'on ne se l'imagine ordinairement.

Ce n'est en somme qu'un groupe de trois, quatre, cinq bons chrétiens qui s'unissent pour voir, étudier ensemble ce qu'il y a de bien à faire dans leur petite commune ou dans leur grand centre. Ils s'informent des œuvres déjà existantes et leur donnent leur appui, ils étudient ce qui se fait ailleurs, autour d'eux, voient ce qu'on pourrait faire de plus chez eux, se mettent en rapports avec d'autres comités voisins, avec celui du chef-lieu de canton, ou d'arrondissement, ou même avec le comité général de Lille, dont ils reçoivent les instructions, le mot d'ordre et forment ou tendent à former ainsi une vaste association hiérarchisée qui englobe toute une région et favorise les œuvres qui s'y trouvent établies ou en sollicite d'autres aussi utiles.

Un journal mensuel a été créé pour servir d'organe aux comités d'action catholique dont il a pris le nom : c'est l'*Action Catholique* qui donne la monographie des œuvres établies, en fait connaître le fonctionnement et les règles, indiquant ainsi à chacun ce qu'il pourrait faire pratiquement pour travailler au bien commun.

Cette revue des œuvres n'est pas suffisamment connue, pas plus que le comité lui-même. « Il faudrait, disait un commerçant, pour aboutir à quelque chose et établir enfin cette institution dans tout le département, un commis-voyageur de l'*Action Catholique*. » C'est aussi mon avis. Espérons que cette idée trouvera un jour ou l'autre sa réalisation comme l'ont obtenue tant d'autres idées sorties de nos congrès.

Séance générale du soir

A LA SALLE OZANAM

La séance est ouverte à huit heures, sous la présidence de Mgr Monnier, évêque de Lydda, en présence d'une assistance considérable.

M. le comte Thellier de Poncheville, M. le vicaire-général Carlier, M. le comte de Nicolaï, M. le chanoine Didio, M. Canet ont pris place au bureau ; M. Cieren, M. de Rosny et M. de Gailhard-Bancel s'y trouvent également.

M. THELLIER de PONCHEVILLE salue avec joie Mgr de Lydda. Il le remercie de sa bienveillance et de sa sollicitude envers les congressistes et se félicite de voir l'autorité diocésaine auprès de nous.

Dans un congrès où il a été tant parlé de proscrits et de persécutés, nul autre que le vénéré prélat ne mérite la première place.

M. le comte DE NICOLAÏ, auquel M. Thellier de Poncheville donne la parole, entretient l'auditoire de la question du rétablissement du pouvoir temporel du Pape et de l'importance du denier de Saint-Pierre.

Depuis 1870, les Souverains Pontifes Pie IX et Léon XIII ont connu au Vatican toutes sortes d'afflictions. Le Chef de la catholicité est tenu en dehors de l'ordre gouvernemental européen, comme on l'a vu récemment encore à la conférence de La Haye. Le Pape doit être souverain à Rome et les catholiques ont l'obligation de subvenir aux besoins si importants de l'Eglise.

M. CIEREN vient parler de la Fédération de la Jeunesse Catholique du Nord, dont il est le président. Il explique ce que font les jeunes catholiques : ils prient, ils s'unissent, ils étudient, ils agissent.

La prière est d'un secours puissant pour ces jeunes gens, qui ne négligent aucune occasion d'affirmer leur foi. Pour rendre des services, pour étudier, créer des œuvres et les faire prospérer, c'est autour du prêtre, représentant de Dieu, qu'ils viennent se réunir. Leurs études s'étendent aux questions les plus diverses, sociales, professionnelles, religieuses ; ils apprennent à répondre aux objections de leurs adversaires. Enfin leur action consiste dans l'organisation de comités, chorales, sociétés de gymnastique, et dans leur participation aux œuvres, syndicats professionnels, manifestations, etc., etc. Parmi eux se recrute une vaillante phalange de quêteurs pour les écoles libres : ceux qui fréquentent les réunions et les congrès catholiques sont accoutumés à les rencontrer à la sortie de ces assemblées.

L'enseignement à tirer du discours de M. Cieren est que ces groupements de jeunesse sont une ressource précieuse pour l'armée catholique, et qu'on ne saurait trop favoriser leur fondation et leur développement.

Du reste, **M. de ROSNY** va montrer par les faits qu'il ne s'agit que de semer : le bon grain germera et se multipliera. La Fédération du Pas-de-Calais, n'existe que depuis trois ans : elle a été établie à la suite du quatrième congrès national des œuvres de jeunesse et prend une extension de plus en plus grande. Grâce au patronage de Mgr Williez, à l'activité de M. le baron Dard, et, ce que n'a pas dit M. de Rosny, à la sienne propre, tous les arrondissements sont organisés, surtout ceux d'Arras, de Béthune et de Saint-Omer.

M. le baron HENRY DARD ne s'attendait pas à prendre la parole. Il fait l'éloge des organisateurs du Congrès et déclare qu'il parlera d'un sujet toujours important, bien que souvent traité, du rôle de la jeunesse catholique à l'heure actuelle, au point de vue religieux, politique et social.

La vie ne doit pas être uniquement matérielle ; il faut lui faire une part d'idéal et entretenir chez le peuple des sentiments généreux. La religion surtout y contribuera. C'est elle qui fait les nations fortes. Ne perdons pas de vue que le péril est grave et suivons l'exemple des catholiques d'autres pays.

Il ne faut pas se désintéresser des luttes politiques. A cette heure plus que jamais, les Associations catholiques ont beau jeu pour démasquer leurs ennemis qui ont toujours sur leurs lèvres le mot de Liberté. Et cependant il n'y a plus ni liberté du culte, ni liberté de conscience, ni liberté de travail, ni liberté du père de famille, ni liberté d'association.

Le peuple est trompé par les socialistes ; il faut le mettre en garde contre les doctrines néfastes qui n'ont d'autre base que la haine.

M. de GAILHARD-BANCEL, député, éprouve une vive satisfaction et reçoit un grand honneur d'être présenté par Mgr de Lydda et d'être placé sous les auspices de M. Thellier de Poncheville qui, « à la Chambre, n'était pas quelqu'un parce qu'il était député, mais était député parce qu'il était quelqu'un. »

M. de Gaillard-Bancel se demande ce qu'il pourrait bien dire après M. le baron Dard.

Il parlera encore de la jeunesse, car il y a toujours quelque chose à dire aux jeunes gens.

Que ceux-ci n'oublient pas ce qu'ont fait pour eux leurs parents ; qu'ils leur en soient reconnaissants, qu'ils les aiment et les défendent. Qu'ils défendent aussi leurs anciens maîtres.

M. de Gailhard-Bancel dit alors qu'ancien élève des Jésuites et des Frères, il leur envoie l'expression de son affection, de son dévouement et de son respect.

L'orateur donne aux jeunes gens les conseils de son expérience : se bien préparer à une carrière, aimer son travail, son labeur quotidien, chercher à exceller dans sa profession, aimer sa patrie.

Il termine en disant que lorsqu'il était jeune, il n'y avait pas l'organisation catholique qui s'étend et progresse partout aujourd'hui ; c'est là le meilleur motif d'espoir pour l'avenir de la France.

M. THELLIER de PONCHEVILLE après avoir félicité M. de Gailhard-Bancel, lit l'horaire de la journée du lendemain et annonce les discours de M. Gaillard-Bancel et de M. Piou à l'*Hippodrome* ; il demande à Mgr de Lydda de vouloir bien adresser quelques mots à l'auditoire.

Mgr de LYDDA se lève et dit qu'il est bien vieux pour parler à la jeunesse et de la jeunesse, mais il a toujours aimé les jeunes gens.

Dans son enfance, sous le gouvernement de Juillet, il fallait aller, comme lui, à l'étranger, pour recevoir les bienfaits de l'instruction chrétienne, qu'ont ne saurait trop apprécier. Ceux qui l'on reçue doivent en remercier Dieu et pratiquer la vertu.

La jeunesse d'aujourd'hui aura à traverser des moments difficiles. Il faut qu'elle s'y prépare pour en triompher.

Voici l'horaire de la journée d'aujourd'hui :

A 8 heures, messe à Notre-Dame de la Treille.

A 9 1/2, rue Marais, Compte-rendu des travaux des sections.

A 10 heures, messe solennelle en l'église du Sacré-Cœur.

A 11 h. 1/4, au Cercle des Etudiants catholiques, rue de la Grande-Allée, banquet sous la présidence de M. de Gailhard-Bancel.

SÉANCE SOLENNELLE DE CLOTURE
A L'HIPPODROME DE LILLE
à deux heures et demie

Monseigneur l'évêque de Lydda présidera la séance.

Allocution de M. le Comte Thellier de Poncheville.

Discours de M. de Gailhard-Bancel, député, sur le rôle de la Jeunesse.

Discours de M. Piou, député, sur le devoir de combattre.

A 5 heures, salut en l'église Saint Michel.

LA GRÈVE GÉNÉRALE

On télégraphie de Saint-Etienne à la *Presse* :

Les mineurs ont connu, samedi soir, à 3 h., l'échec complet de leurs délégués à Paris. Leur irritation est vive et l'on craint d'autant plus des troubles que l'annonce d'une grève partielle qui a éclaté à Anzin a produit ici une profonde impression.

Les directeurs des Compagnies ont demandé l'envoi de troupes et le Préfet a refusé en déclarant qu'il n'agirait qu'après que le conflit aurait éclaté.

—

M. Dubief, président de la Commission du travail, vient d'adresser une lettre à M. Duval, président de l'Union des industries *métallurgiques et minières, l'invitant à faire* parvenir d'urgence à la Commission du travail afin de pouvoir les discuter, lundi matin, tous les documents qui lui paraîtront de nature à l'éclairer pour donner satisfaction aux revendications des mineurs.

M. Darcy, président du Comité des houillères de France a reçu une lettre dans le même sens.

La commission entendra, lundi matin, M. Baudin, sur la journée de huit heures.

Bassin d'Anzin

De notre correspondant de Valenciennes :

C'est la grève !

Ainsi que nous le faisions prévoir hier dans notre dernière édition, les mineurs se sont mis en grève du moins à Denain.

Aux trois fosses de Denain (Enclos, Renard et Blignières) il y a eu 81 descentes.

Il y a donc environ 1,800 grévistes.

Les mineurs de la fosse Blignières à Wavrechain-sous-Denain, avaient manifesté l'intention de ne plus laisser remonter les 20 ouvriers descendus. Les menaces sont restées vaines. La gendarmerie et la troupe étaient là il est vrai !

A Haveluy

215 mineurs sont descendus à la fosse d'Haveluy.

Aucun incident à signaler.

Les patrouilles se succèdent à dix minutes d'intervalle.

Grâce à elles le calme le plus complet règne à Haveluy. Sans cela les non-grévistes en verraient des dures !

Dans le Bassin

Dans certains villages miniers le travail a arrêté dès l'après-midi de samedi.

Si le travail n'était pas arrêté dès le matin *même* c'est que l'on ne connaissait pas le résultat de la réunion de Denain où la grève avait été décrétée.

A Anzin toutefois le travail est complet à fosse de la Bleuse-Borne.

Aujourd'hui, dimanche, les partisans de la grève feront le plus de propagande possible. Mais si la grève s'étend sur tout le bassin, elle ne sera pourtant que partielle, car beaucoup de mineurs (le quart environ) se rendront au travail. Dans ces conditions la grève ne saurait se prolonger.

Le citoyen Bexant

est rentré samedi à Denain par le train de midi, sa canne d'une main, sa valise de l'autre.

Il présidera, aujourd'hui, dimanche, à 10 heures, une réunion de délégués, et à 5 heures du soir, une réunion de mineurs. Cette réunion promet d'être tumultueuse.

UN COMBLE

Du *Réveil du Nord* d'hier :

Que le Gouvernement réfléchisse donc avant de rompre définitivement des conférences auxquelles les représentants des mineurs se sont prêtés avec une remarquable complaisance et un esprit de conciliation qui a étonné les ennemis mêmes de la classe ouvrière !

On croirait entendre un Gouvernement fort donnant des avertissements à l'émeute vaincue. Seulement, ici c'est le contraire...

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 84, Grande-Rue

Ephémérides Roubaisiennes

17 Novembre 1818. — **Armes de Roubaix.** — Par lettres patentes datées du 17 novembre « de l'an de grâce 1818, le 24e de son règne », (?) le Roi Louis XVIII, sur la demande du conseil municipal de Roubaix, très royaliste pourtant, remplace les armes féodales de la commune par un blason industriel « d'azur à un rot de « *sable, encadré d'or, accompagné* en chef « d'une étoile d'or accostée de deux bobines « d'argent ; et en pointe d'une navette d'or ; à la « bordure d'argent ».

En 1860, le conseil municipal très impérialiste, eut l'excellente idée de réunir les deux blasons et de ne pas renier les armes illustres et glorieuses de la Seigneurie de Roubaix.

1878. — **L'église Saint-Joseph**, ainsi nommée probablement en souvenir de la chapelle qui existait dès la première moitié du dix-septième siècle au *Triez du Fontenoit*, et qui disparut pendant la Révolution, est la seule de son genre à Roubaix. C'est une église pratique, d'un accès facile, dans laquelle on pénètre naturellement, comme chez soi. Les terrains qui l'environnent, acquis en 1875 par une société civile, n'ont pas servi pour les propriétaires voisins à faire de la spéculation ; ils ont été utilisés pour le presbytère, la maison vicariale, les écoles de garçons et de filles, les patronages, l'école ménagère. L'église est un type de construction moins coûteux pour le gros œuvre que ceux des églises dégagées de toutes parts ; on en bâtirait trois comme celle-ci avec le prix de deux églises à quatre façades ; et, à notre avis, en dehors des églises décanales, la multiplication des églises de quartier, en front à rue, aiderait beaucoup à les rendre plus fréquentées en dehors des offices.

La visite de l'église Saint-Joseph, éloignée du centre, doit-elle être dédaignée par les amateurs de beaux monuments ? Loin de là ; elle est au contraire pleine d'intérêt.

Elevée au milieu d'un quartier dans lequel domine l'élément ouvrier et certainement une population d'origine belge en majorité, cette église est très simple extérieurement, mais l'intérieur est du plus pur style gothique, sévère, moyenageux, et coloré, suivant le goût flamand. [illegible]

A première vue, à cause de son plafond en bois de nuance foncée, constellé d'étoiles, de son étroitesse relative, — 28 m. sur 35 m. de longueur, — des jours latéraux ménagés, l'église se présenterait sous un aspect plutôt sombre, si les couleurs chatoyantes et les ors des peintures du chœur, joints à l'éclat des beaux vitraux, n'attiraient de suite les regards du visiteur.

L'église Saint-Joseph n'a pourtant aucune prétention à remplacer une petite cathédrale, mais elle inspire le recueillement, et l'on sent que l'on y doit bien prier.

Saint-Joseph possède trois autels polychromes d'une grande richesse, d'une même facture, [illegible] de grand prix ;

Le maître-autel est naturellement consacré à Saint-Joseph. Il a la forme d'une châsse gothique, artistement ciselée et étincelante de dorures. Le tabernacle et la caisse de l'autel sont en arabesques de cuivre doré sur un fond d'or émaillé de noir. Le retable représente au centre, la mort de Saint-Joseph, à droite, la Sainte-Famille, à gauche, le mariage de la Sainte-Vierge. De jolies verrières, avec sujets tirés de la Vie de Saint-Joseph, forment le fond du chœur.

Au centre de l'autel latéral de droite, dédié à la Mère de la Sainte-Vierge, se trouve une ravissante et remarquable statuette de Sainte-Anne portant sa fille Marie, qui tient elle-même l'Enfant-Jésus dans ses bras ; cette statuette daterait du XVIe siècle ; elle mérite à elle seule la visite de tous ceux qui s'intéressent à l'art.

A droite et à gauche de ce groupe plein de gracieuse naïveté, de jolies sculptures modernes, nous montrent Sainte-Anne, d'un côté présentant Marie au Temple, de l'autre, rendant son âme à Dieu entourée de sa famille. Un magnifique travail en bronze, d'une seule pièce, se trouve sous la table de l'autel ; c'est la sainte Cène. L'autel est surmonté d'un vitrail, don de la famille Despoulet-Lecoutre, dont les sujets se rapportent à la vie de Sainte-Anne, très vénérée dans la paroisse.

L'autel de gauche est consacré au Sacré-Cœur. Au centre du retable, une Très-Sainte-Trinité, formée d'un Christ mourant, dominé par le Saint-Esprit et par Dieu le Père dont les vêtements encadrent l'ensemble. A droite et à gauche de superbes sculptures allégoriques représentant l'édification de l'église avec les portraits très ressemblants de son curé dévoué et des généreux fabriciens qui aidèrent à la construire et à l'orner, et sa consécration au Sacré-Cœur. Le tout est surmonté d'un beau vitrail, don de M. Achille Wibaux, qui avait déjà offert l'autel auparavant.

Près de l'autel de Sainte-Anne, une riche porte de chêne sculpté donne accès à la sacristie ; sur le panneau principal, un superbe travail exalte le chant grégorien. Comme pendant, près de l'autel du Sacré-Cœur, se trouve une porte de même style avec une belle Ascension ; sur deux autres portes semblables sont sculptées une Ordination sacerdotale et le Christ appelant à Lui les petits enfants.

Immédiatement avant le chœur se trouve le transept ; il en est séparé par deux quadruples colonnes qui soutiennent un plafond central avec l'aide de deux autres colonnes placées dans la nef. Elles sont bien élancées et ornées chacune de deux statues proportionnées à l'ensemble de l'église ; ce sont celles du Sacré-Cœur et de saint Joseph respectivement accompagnées des statues de saint Jean-Baptiste de la Salle et du Bienheureux Grignon de Montfort. Hommage bien délicat aux vaillants éducateurs des enfants du peuple dans les écoles paroissiales libres. Les colonnes correspondantes de la nef supportent les statues de saint François d'Assise en l'honneur des RR. PP. Récollets, de saint Benoît-Labre, de saint Roch et de saint Antoine de Padoue. De chaque côté du transept deux larges verrières de coloris très harmonieux représentent les quinze mystères du Rosaire : les vitraux des nefs basses rappellent les Evangélistes et les apôtres.

Le grand chœur est séparé du transept par un banc de communion tout en cuivre sorti de la maison Boutin, de Bruxelles, et qui sera complété avec le temps. *(La fin à demain.)*

Jean Ghislain

LE DIMANCHE A ROUBAIX

17 novembre

— Messe mensuelle des hommes : A Saint-Joseph, M. l'abbé Garnier prendra la parole.

— Paroisse St-Martin. — A midi, cérémonie patriotique et religieuse pour les soldats morts pour la Patrie ; à 5 h., sermon de charité en faveur de l'Œuvre de l'adoption.

— Chapelle des Carmélites. — A 5 h., réunion des Associés de l'Archiconfrérie du Saint Enfant-Jésus de Prague.

— Fanfare catholique « La Liberté », messe de Sainte-Cécile, à 11 h. 1/2 à Notre-Dame.

— Œuvre de Sainte-Elisabeth. — Exposition d'ornements destinés aux églises pauvres du diocèse chez les Sœurs de la Sagesse, rue de la Sagesse et à l'église Notre-Dame.

— Association Saint-Louis des Anciens Elèves des Frères. — Fête annuelle, banquet à 1 heure. La messe qui devait être célébrée aujourd'hui est reportée à une date ultérieure.

— Exposition de Chrysanthèmes par le « Cercle horticole », rue Pierre Motte, à la salle Philémon.

— Secrétariats du peuple. — De 11 h. 1/2 à 1 h., Grande-Rue, 84 ; rue de Lannoy, 202 ; rue Descartes, 71. — De 9 h. à 10 h., rue de France, 12.

— Société Saint-François-Régis. — De 11 h. à 12 h., rue Saint-Antoine, 74.

— Bibliothèque pour tous. — De 11 h. 1/4 à 12 h. 1/2, Grande-Rue, 84.

— Paroisse Saint-Antoine de Padoue. — Fête annuelle des sourds-muets ; messe à midi, en l'église Saint-Antoine ; banquet à 2 heures.

La SUPPRESSION de L'OCTROI et les Taxes de remplacement

Le rapport de M. Bernard, député

C'est le député de Vaucluse, M. Abel Bernard qui a été chargé du rapport, au nom de la commission des octrois, sur le projet du maire de Roubaix, relativement à la suppression de l'octroi et aux taxes de remplacement.

Ce rapport est entièrement favorable au projet du maire et en voici la conclusion :

Il convient, à notre avis, que la Chambre adopte le projet de suppression totale des taxes d'octroi à Roubaix.

Il répond aux vœux de tous (?) et du législateur de 1897 en particulier. Il est d'ailleurs inspiré de sentiments d'équité et de justice sociale que nous sommes accoutumés à louer partout où nous les constatons.

Les inconvénients signalés nous paraissent noircis ou démentis. A l'heure même où ils opposent au projet en discussion des perspectives décourageantes, les opposants font élever au cœur de la cité roubaisienne un vrai monument industriel affecté au conditionnement des laines et qui, nous l'espérons, n'est pas édifié pour un jour.

En présence des mesures sérieusement étudiées qui nous sont proposées, de la sagesse des prévisions municipales et départementales, autant que de l'excellence du but poursuivi, la Chambre peut, de l'avis de la Commission, adopter le projet.

PLAT du JOUR

Les Sapeurs-Pompiers de Roubaix

Le corps des sapeurs-pompiers de Roubaix qui vient d'être si cruellement éprouvé par la mort de deux braves, est organisé conformément aux dispositions du décret du 29 décembre 1875 et des instructions de M. le Ministre de l'Intérieur du 6 mai 1876. Il forme une compagnie dont l'effectif ne peut dépasser 250 hommes sans une décision spéciale du ministère de l'Intérieur.

Actuellement

L'effectif

se compose de :

1 Capitaine en premier commandant le Corps : M. Alphonse Hubert (une Médaille Argent de 1re classe et une Médaille d'honneur de 2me classe) (A)

1 Capitaine en second : M. Camille Tillet (Médaille d'honneur de 2me classe) (A) ;
1 Lieutenant : M. Théodore Lepercq (Médaille d'honneur de bronze) (B).

1 Sous-Lieutenant-Ingénieur : M. Alphonse Crépin (Médaille d'honneur de 2me classe) (A)
2 Sous-Lieutenants ; M. Emile Macq (Médaille d'honneur de 2me classe (A) ; M. Antonin-Nicolas Beudet (Médaille de bronze) (B)

1 Chirurgien aide-major : M. Albert-Marie Delattre, docteur en médecine, officier d'Académie.

Trésorier intérimaire : M. Fried, adjudant.

10 Sous-officiers : 1 adjudant télégraphiste, 1 sergent-major, 1 sergent-fourrier, 1 sergent-fontainier, 4 sergents, 1 sergent sapeur, 1 sergent tambour.

3 Caporaux-mécaniciens, 1 caporal de feu, 1 caporal-sapeur, 1 caporal-fontainier, 12 caporaux.

1 caporal-tambour, 1 caporal-clairon, 6 tambours, 5 clairons.

66 sapeurs-pompiers.

Dans cet effectif, une section spéciale pour le service des pompes et d'entretien du matériel à incendie a été formée ; elle se compose de :

9 mécaniciens, dont un de service en permanence logé à l'hôtel des pompiers, 2 chauffeurs, dont un de service en permanence logé à l'hôtel des pompiers, 1 aide-mécanicien-électricien de service en permanence logé à l'hôtel des pompiers, 1 sergent-fontainier, 12 fontainiers.

La surveillance et l'entretien du matériel dirigés par un sous-lieutenant-ingénieur : M. Crépin, et par l'adjudant. Le trésorier intérimaire, M. Fried, adjudant surveille la tenue des comptes et des écritures.

Chaque homme, en entrant au corps, contracte un engagement de cinq ans, lequel ne peut être résilié que pour des causes reconnues légitimes par le Conseil d'Administration.

Le corps possède une caisse des retraites. De plus, la Ville assure les pompiers contre les accidents survenus dans le service ; elle accorde en cas d'accident et d'incapacité de travail, 4 francs par jour aux sous-officiers, caporaux et sapeurs et 10 francs aux officiers.

Le Matériel

Le matériel consiste en : 1° deux pompes à vapeur système Thyrion, avec accessoires ; 2° dix pompes à bras avec leurs accessoires ; seaux en toile ; échelle aérienne libre de sauvetage, de 20 mètres, avec accessoires, système Gugumus ; échelles ; crochets ; un sac et une bâche de sauvetage.

Il existe 248 bouches d'eau pour pompes à vapeur et 358 petites bouches d'eau, y compris les bornes-fontaines, qui sont placées dans les différents quartiers de la ville, afin d'avoir en toute circonstance de l'eau à discrétion pour l'usage des pompes.

Dix dépôts chacun d'une pompe sont établis : 1° Au poste de police Sainte-Elisabeth ; 2° rue de Condé au Pile ; 3° Au Gymnase, rue Chanzy ; 4° Rue Descartes ; 5° Au poste de police, rue Saint-Vincent de Paul ; 6° Rue de Tourcoing, à l'usine à Gaz ; 7° Rue du Collège, à l'ancien Collège ; 8° A l'Abattoir ; 9° Rue de Mouvaux, près du pont ; 10° Au dépôt central à l'Hôtel des Pompiers.

Le service télégraphique — Les avertisseurs

Un réseau spécial d'appareils télégraphiques comprend 88 avertisseurs, en cas d'incendie, avec le poste central et deux réseaux pour les 45 tocsins de rue et les 6 tocsins d'église ; plus un appareil télégraphique au clocher de Notre-Dame dirigé par deux guetteurs de nuit en communication directe avec le poste central.

Des appareils téléphoniques établis au poste central, chez le capitaine-commandant et chez les officiers, sont en communication avec tout le réseau téléphonique jusqu'à minuit, pour le service des incendies.

M. Fried, adjudant télégraphiste (médailles militaire et d'Algérie), dirige ce service assisté d'un électricien, M. Croquet.

L'EXPOSITION DES ORNEMENTS destinés aux églises pauvres

Aujourd'hui dimanche, s'ouvre chez les Filles de la Sagesse, rue de la Sagesse, et dans une salle attenante à l'église Notre-Dame, les expositions annuelles des ornements confectionnés par les Dames de Roubaix, et destinés aux paroisses pauvres du diocèse.

De chaque côté des doigts de fées ont rivalisé de goût, de travail assidu, et de talent pour pourvoir de chefs-d'œuvre des églises de campagne où tout manque pour les exercices du culte et des cérémonies.

Nous engageons nos lecteurs et surtout nos lectrices à visiter ces expositions et nous félicitons vivement les dames des deux paroisses de leurs travaux si délicats, si variés, et de leur bonne œuvre.

Association Saint-Louis des anciens Elèves des Frères. — La messe annuelle qui devait être célébrée le dimanche 17 courant, dans la chapelle du Demi-Pensionnat Saint-Louis est remise à une date ultérieure.

Un grand concert de charité sera donné le dimanche 25 janvier, à l'Hippodrome de Roubaix, par notre concitoyen, M. Henri Vaillant, avec le concours des grands maîtres, MM. Gabriel Fauré, Eugène Gigout, Alexandre Georges. Le célèbre Théodore Botrel a promis également son [illegible].

De tels noms suffisent à assurer le succès de cette manifestation artistique qui est en même temps une bonne œuvre.

Œuvre de l'Adoption. — Aujourd'hui, dimanche, sera prêché, en l'église Saint-Martin, aux vêpres de 5 heures, le sermon de charité en faveur de l'Œuvre de l'Adoption.

Mgr Rozier, directeur général de l'Œuvre, parlera en faveur des orphelins. Orateur remarquable et très goûté à Paris, Mgr Rozier saura intéresser son nombreux auditoire.

Plusieurs enfants de notre ville ont déjà été adoptés par cette œuvre ; la soutenir c'est soutenir une œuvre roubaisienne.

Attention ! — On nous prie de signaler un individu qui se présente sous les auspices de MM. les curés de Roubaix pour obtenir des secours pouvant lui faciliter l'achat d'instruments de travail. C'est un faiseur...

Succès de nos concitoyens. — Nous enregistrons avec plaisir le succès de nos concitoyens à la Faculté Catholique de Lille :

MM. Louis Poissonnier, qui a obtenu une 2e médaille d'argent à la Faculté de Droit, et M. Victor Diligent, qui a obtenu une médaille de bronze, au même titre, ainsi qu'une médaille d'argent à la Section des Sciences Sociales.

Félicitations à ces deux anciens élèves du Collège.

La nouvelle gare du Bas-Hutin. — Par décret en date du 2 octobre, sont déclarés d'utilité publique les travaux à exécuter pour l'établissement d'une nouvelle gare de débord à Roubaix, au lieudit le Bas-Hutin, sur la ligne de Somain à Tourcoing.

Les expropriations nécessaires à l'exécution des travaux devront être accomplies dans un délai de trois ans au maximum.

MM. les employés d'octroi ayant de 10 à 25 ans de service, ont envoyé à M. le Maire, une délégation pour l'entretenir de la situation qui leur sera faite par la suppression de l'octroi et l'entretenir de leurs desiderata.

Le citoyen Carrette a promis d'examiner ce qui venait de lui être exposé.

Œuvre de la Bouchée de Pain et du Prêt du Couchage. — L'Ouverture de la Bouchée de Pain est fixée au lundi 25 novembre.

Les repas seront servis comme les années précédentes ;

Le matin : de dix à onze heures pour les grandes personnes ; de onze heures un quart à midi et demi pour les enfants.

L'après-midi ; De trois à quatre heures pour les grandes personnes ; de quatre heures et quart à cinq heures et demie pour les enfants.

— Le Comité rappelle aux intéressés, qui ne voudraient pas se trouver de retard dans la remise de leurs cartes, que les inscriptions sont reçues tous les jours de 8 heures à 9 heures du matin, jusqu'au samedi 23 courant ; après cette époque seulement de 8 heures à 9 heures du matin, dimanches et fêtes exceptés.

MM. les Directeurs et Directrices d'écoles sont priés d'activer l'envoi des listes des enfants indigents ne fréquentant pas les cantines scolaires, qui avec l'assentiment de leurs parents désirent profiter de notre œuvre.

Dons reçus : De divers anonymes, 100 kilos de vieux cuir.

La troisième conférence de Géographie de la saison a eu lieu, samedi soir, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole nationale des Arts industriels, devant un nombreux auditoire.

M. Boulanger, le président de la section roubaisienne de la Société de Géographie de Lille, présente le conférencier, le lieutenant Carpeaux, du 4e régiment d'infanterie coloniale, fils de M. Carpeaux, de Valenciennes, [illegible] dont M. Boulanger cite les œuvres principales.

[illegible]

Le lieutenant Carpeaux reproche aux missions des Pères blancs de ne pas faire de cours professionnel aux indigènes qui cependant sont très adroits et qui pourraient devenir habiles ouvriers.

Sa conférence intéressante et bien vécue, était illustrée de projections nombreuses.

Iris-Club roubaisien. — On nous prie d'insérer cet avis aux intéressés :

Les jeunes gens qui désirent faire partie de la société de football l'Iris-Club roubaisien sont priés d'adresser leurs demandes d'admission au secrétaire M. L. Catteau, 80, rue Lacroix.

Les sociétaires [illegible] sont priés d'être présents dimanche, à [illegible] heures, au terrain. Amende de rigueur.

L'Almanach catholique de Roubaix pour 1902 va paraître prochainement.

L'Almanach catholique de Roubaix pour 1902 renferme une foule de renseignements utiles.

L'Almanach catholique de Roubaix contient des histoires [illegible] et des contes choisis.

L'Almanach catholique de Roubaix renferme des portraits, des gravures, des dessins comiques.

L'Almanach catholique de Roubaix renseigne, instruit, récrée.

L'Almanach catholique de Roubaix ne recommande dans ses annonces que des maisons roubaisiennes.

Il ne coûte que trois sous !

Chagrins de ménage. — Vendredi soir, une ménagère, la femme Cools, née Alexandrine Vandenhove, 37 ans, demeurant rue Delattre, a tenté de se jeter dans le canal, au quai de Gand. Elle en a été empêchée par M. Jules Deruelle, [illegible] ans, demeurant rue Dombasle, 3, qui l'avait aperçue et qui a réussi à l'empêcher de mettre à exécution son projet.

Elle a déclaré vouloir en finir avec la vie par chagrins de ménage.

Scène de violences. — Un carrier, Camille Cattoire, 28 ans, a été l'objet d'un procès-verbal pour avoir exercé des violences sur une soigneuse, Victorine Sein, 29 ans, demeurant rue Desbonnets.

Quand on a trop bu... — Un procès-verbal a été dressé à la charge d'un peigneur Prosper Debled, 50 ans, demeurant rue de la Limite, 8, pour ivresse scandaleuse dans la cour de l'Hôtel des Pompiers.

Amené devant M. Lecomte, commissaire de police de la rue des Arts, il a été reconnu qu'il était de plus expulsé depuis 1896.

Voilà ce qui s'appelle aller se mettre dans la gueule du loup....

Mandat d'amener. — L'agent de sûreté Cavelier, a arrêté, samedi matin, la jeune Louise Pienneveaux, 12 ans, demeurant rue Magenta, 7, en vertu d'un mandat d'amener délivré par M. Hernary, juge d'instruction à Lille, pour vols et complicité. Elle a été conduite à Lille, samedi après-midi.

Expulsé. — Les agents du service de nuit ont arrêté, samedi matin, un journalier, Joseph Vanlieghem, 27 ans, demeurant rue d'Alger, [illegible], pour expulsion d'abord et pour coups et blessures aux douaniers, en mettant opposition à une arrestation faite par ces derniers.